

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/06-342-1038 du 6/02/06

### RESULTATS DU CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE POUR LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Destinataires : Personnels du 2<sup>nd</sup> degré

Affaire suivie par : Mme GIUSTINIANI  
Fax : 04 42 38 73 45

Tel : 04 42 91 72 12

### 2 CA-SH

- VU** le décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004, créant un Certificat complémentaire pour les enseignements Adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap (2CA-SH)
- VU** les arrêtés du 5 janvier 2004, relatifs à l'organisation et aux options du 2CA-SH.
- VU** l'arrêté rectoral d'ouverture du registre des inscriptions, paru au Bulletin Académique n° 299 du 08/11/2004.
- VU** le procès-verbal établi par le jury académique en date du 12/12/2005 pour la session 2005.

### ARRETE

**Article 1 :** Sont déclarés admis au titre de la session 2005 du Certificat complémentaire pour les enseignements Adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap (2CA-SH), les Professeurs du second degré de l'académie d'Aix-Marseille dont les noms suivent :

M.	COUDORE		Raphaël	<i>Option B</i>
Mme	BAILLY	épouse LEMAIRE	Anne	<i>Option C</i>
Mme	DAZIANO	épouse BOCOGNANO	Joëlle	<i>Option C</i>
Mme	GONNIN	épouse TRAMONI	Muriel	<i>Option C</i>
Mme	MORINO	épouse DOREAU	Régine	<i>Option C</i>

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.*